

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

DU LUNDI 26 MARS 2018, 19H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de mars, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 10

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Jérôme NOURRY, Mael LE GUEN, Anne-Marie KEROUREDAN, Jean-Jacques LE BRUSQ, Alain LE BERRE, Ludovic QUELENNEC, Nadine TREANTON.

Absents : 03

Annie FLOCHLAY, pouvoirs à Jean-Jacques LE BRUSQ
Nadine AUGRAS
Michel EZANNO

Secrétaire de séance : Jean-Jacques GOURTAY

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 février est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018 – 17 :

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif (C.A), les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats anticipés sont basés sur le Compte Administratif provisoire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable accompagnée par l'état des restes à réaliser 2017 et d'un tableau d'exécution du budget visé par ce dernier.

Lors du vote du CA, les résultats seront définitivement arrêtés et la délibération définitive sera alors prise.

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'Exercice	Solde n-1	Résultat
TOTAL BUDGET :	1 046 234,55	1 636 504,59	590 270,04	430 096,22	1 020 366,26
Fonctionnement	550 220,46	646 956,62	96 736,16	400 271,80	497 007,96
Investissement	496 014,09	989 547,97	493 533,88	29 824,42	523 358,30
			Restes à réaliser recettes :		528 379,00
			Restes à réaliser dépenses :		773 872,00
Je vous propose l'affectation du résultat comme suit :					
		1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) :			0,00
		002 (Résultat de fonctionnement reporté) :			497 007,96

Vu, l'avis de la commission finances du 14 mars dernier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus

Délibération 2018 – 18 :**Vote des taux de fiscalité 2018****Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année,

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 mars 2018,

Considérant la nécessité de pallier la baisse des dotations (DGF, FPIC,...) afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante,

Il est proposé d'augmenter les taux de 2% et de voter les taux d'imposition comme suit :

Taxe	Bases Prévisionnelles	Taux 2017	Taux 2018	Produits Estimés
TH	1.133.000	16.31	16.63	188.471
F B	738.900	21.22	21.64	159.916
F.N.B	50.100	52.18	53.22	26.663
			TOTAL	375.050

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux proposés, soit :

- **Taxe Habitation** : **16.63 %**
- **Taxe Bâti** : **21.64 %**
- **Taxe Foncier Non-Bâti** : **53.22 %**

Délibération 2018 – 19 :**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018****Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Vu, l'avis de la commission finances du 14 mars dernier,

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 1.226.000,33
- Recettes : 1.226.000,33

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1.832.883.64
- Recettes : 1.832.883.64

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget ci-dessus.

Délibération N° 2018-20

Horaires scolaires rentrée 2018

Rapporteur : Florence CROM

Vu, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis du COPIL PEDT du 11 janvier 2018

Vu la position du conseil d'école en date du 13 février 2018,

Vu, la position exprimée par les parents d'élèves au travers du sondage effectué en décembre 2017,

Vu, l'avis du Conseil Municipal du 22 février 2018,

Vu, l'avis du conseil d'école en date du 15 mars 2018,

Il est proposé d'adopter les horaires suivants à compter de la rentrée 2018 :

- Matin : 08h45 – 11h45
- Pause Méridienne : 11h45 – 13h30
- Après-Midi : 13h30 – 16h30

Cette décision sera soumise, pour acceptation, à Madame la Directrice d'Académie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention, adopte les dispositions présentées ci-dessus.

Délibération N° 2018-21

Subventions aux associations :

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu, l'avis de la commission finances du 14 mars dernier,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2018				
Associations	Proposition 2018	Vote 2018	Votants	Pour
APEI (Ass de parents d'enfants inadaptés Championnet - 2 Kerlaz)	50	50	11	11
Association "Les Amis de St Germain"	800	800	11	11
Association des Parents d'Elèves Kerlaz	700	700	11	11
Club Loisirs et détente Kerlaz	500	500	11	11
Comité des Fêtes	800	400	10	10
Ecole publique de Kerlaz - activité voile	1800	1800	11	11
Kerlaz Sport	1500	1900	10	10
Total	6150	6150		

Délibération N° 2018-22
Redadeg 2018 / Achat d'un KM

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe de la Redadeg organise la sixième édition de cette course dont l'objectif est la promotion de la langue bretonne. Comme pour les éditions précédentes, les organisateurs proposent l'achat d'un kilomètre par la collectivité. Chaque kilomètre sera vendu pour récolter des fonds destinés à financer des projets liés à l'usage et à la transmission de la langue sur tout le territoire breton.

L'objectif de cet événement est de promouvoir la langue bretonne. De nombreuses animations sont prévues dans les communes qu'elle traversera. A chaque kilomètre, un témoin contenant un message en breton sera transmis au relayeur suivant symbolisant la transmission de la langue à travers les générations.

Les communes peuvent participer à l'événement en achetant un ou plusieurs kilomètres et en proposant un soutien logistique et de communication.

Vu, l'avis de la commission finances du 14 mars dernier,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter au nom de la Commune un kilomètre au prix de 100 €.

Délibération N° 2018-23

Mur de la Mairie – réfection de l'arase – demande de subvention DRAC

Rapporteur : Jean-Jacques GOURTAY

Le mur de la Mairie (côté parking) présente des problèmes d'étanchéité liés à l'arase qui doit être reprise.

9500 € TTC ont été prévus au budget afin de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Une subvention peut être demandée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), ce mur étant proche de l'église, monument classé.

Il est proposé :

D'autoriser Madame la Maire à demander une subvention au titre de ces travaux.

D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette demande

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération N° 2018-24

Motion en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la pointe de BRETAGNE, de la Cornouaille et de l'Ouest-Cornouaille.

Le comité d'orientation des infrastructures a récemment rendu ses conclusions au gouvernement, reléguant au-delà des 2038, **soit 20 années**, le projet de liaison nouvelle Ouest Bretagne-Pays de Loire (LNOBPL), et donc l'accès à la pointe bretonne au-delà de 2038.

Le développement économique est lié à l'accessibilité de notre territoire et l'objectif « **3 heures** » est une nécessité que nul n'ignore.

Un débat public avait d'ailleurs, permis de confirmer le bien fondé et la nécessité de ce projet qui permet autant d'améliorer les transports du quotidien, entre Brest et Quimper-Rennes que la desserte ferroviaire entre Rennes, Nantes, et la pointe bretonne.

Nul n'ignore, ici, que l'amélioration de la desserte de l'aéroport de Quimper est un objectif majeur pour les acteurs économiques ; les retards, annulations de vol, limitation des places dans les avions sont autant de freins qui nuisent à notre développement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande,

- L'inscription dans la loi d'orientation sur les mobilités les suites de Bretagne Grande Vitesse,
- Une reprise des échanges dans le cadre du copil LNOBPL et sa confirmation dès le futur contrat de plan état-région,
- L'amélioration de la desserte de l'aéroport de Quimper,
- Que l'objectif prioritaire demeure de mettre Paris à 3 heures de Quimper ainsi que le renforcement de la qualité des liaisons et des fréquences ferroviaires entre les villes de l'Ouest Breton.

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques GOURTAY

La Maire

M.T HERNANDEZ